Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026184-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-184	Nomenclature 4.1
Ressources Humaines – Création de deux emplois permanents à compter du 1er novembre 2026	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	24	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le seize octobre deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Marguerite BLEUZEN

EXPOSE :

Pôle Attractivité et Transitions :

L'agente chargée de mission « Énergies renouvelables » est à ce jour un agent contratcuel en contrat de projet.

Suite à sa réussite au concours de rédacteur, il est proposé la création d'un poste permanent à temps complet de catégorie B, filière administrative ou technique.

Cette nomination sur un poste de catégorie B ne nécessite pas la création d'un poste budgétaire supplémentaire mais n'est que la transformation d'un poste non permanent (contractuel) existant en un poste permanent.

Services supports - Finances :

L'agente, catégorie C, assistante administrative et comptable référent EU & AEP a été récemment reçu au concours de rédacteur (catégorie B). Les missions du poste ont évolué depuis le départ de la coordinatrice Comptable et financière en avril 2026.

Pour mémoire, le départ de la coordinatrice n'a pas pu être remplacé et le service s'est réorganisé avec, dans un premier temps, le recours à un agent en intérim de catégorie C.

Afin d'être en cohérence entre missions et grades, il est proposé la modification du poste de coordination (suppression/création) et la stagiairisation de l'agente sur ce poste.

La Présidente propose de :

- **Créer 2 postes permanents suivants :**
  - 1 poste de chargé(e) de mission « Energies renouvelables » à temps complet relevant du grade d'emploi des rédacteurs ou techniciens territoriaux.
    En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B des filières « administrative ou technique ». Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des rédacteurs ou techniciens territoriaux.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026184-DE

- 1 poste de comptable référent(e) EU & AEP, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B de la filière « administrative ». Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des rédacteurs territoriaux.

  Considérant l'avis favorable des deux collèges du Comité social territorial qui s'est tenu le 6 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé :

- ***la création de deux postes permanents :***
  - ***1 poste de chargé(e) de mission « Energies renouvelables » à temps complet relevant du grade d'emploi des rédacteurs ou techniciens territoriaux,***
  - ***1 poste de comptable référent(e) EU & AEP, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 22 octobre 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN



La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026184-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER		X	Pouvoir à Nathalie DEROUT
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON		X	Pouvoir à Georges CROGUENNEC
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU		X	Pouvoir à Maurice QUINTIN
Joëlle LE BIHAN		X	Pouvoir à Marguerite BLEUZEN
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ	X		
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA	X		
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM		X	Pouvoir à Xavier YANNOU
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Anne-Marie DUIGOU		X	Pouvoir à Jocelyne BOULC'H
Sylvie LE MOAL	X		
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU	X		

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 7

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026184-DE